



UNODC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

UN.GIFT
Initiative mondiale des Nations Unies
contre la traite des êtres humains



Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 5

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
Vienne

Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 5:

Évaluation des risques dans les enquêtes relatives
à la traite des personnes



NATIONS UNIES
New York, 2010

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

Module 5: Évaluation des risques dans les enquêtes relatives à la traite des personnes

Objectifs

Après avoir achevé ce module, les utilisateurs auront les capacités suivantes:

- Rappeler les principes de l'évaluation continue des risques dans la traite des personnes;
- Énoncer les questions clés à prendre en considération lors de l'évaluation des risques dans les affaires de traite des personnes;
- Comprendre le concept de "risque" dans les circonstances de la traite des personnes;
- Identifier l'objet ("qui"/"quoi") des risques dans la traite des personnes;
- Décrire comment la gravité du risque et sa probabilité sont prises en considération pour déterminer le niveau de risque;
- Rappeler les actions à envisager au moment de décider d'une réponse à un risque identifié et du niveau de ce risque;
- Décrire quels sont les risques, quel est le niveau de risque et quelle action devrait être entreprise éventuellement, en prenant en compte les éléments suivants:

Toutes les catégories de victimes de la traite des personnes;

Les victimes de la traite des personnes qui coopèrent avec les enquêteurs des services de détection et de répression;

Les victimes qui coopèrent partiellement avec les services de détection et de répression;

Les victimes de la traite des personnes qui ne coopèrent pas avec les services de détection et de répression;

Les parents et amis des victimes de la traite des personnes;

Les personnels des services de détection et de répression et autres professionnels enquêtant sur la traite des personnes;

L'enquête relative à un cas de traite des personnes;

Les mesures ultérieures à l'enquête (rapatriement et réintégration).

Évaluation des risques dans les enquêtes relatives à la traite des personnes

Plus que de nombreux autres groupes criminels, les réseaux criminels engagés dans la traite des personnes sont une source de risques potentiels très divers pour leurs victimes et leurs proches, ainsi que pour les agents des services de détection et de répression. Cela va de soi lorsqu'une victime est vue en train de collaborer avec le système de la justice pénale ou lorsque l'entreprise criminelle est menacée par les enquêtes officielles. Ce risque devrait non seulement être reconnu et prévu, mais devrait également constituer un aspect stratégique fondamental dans les enquêtes relatives à la traite des personnes. Dans le cadre de ses tâches habituelles, un enquêteur devrait toujours identifier et évaluer les risques que comporte une enquête relative à un cas de traite des personnes et faire tout ce qui est possible pour éliminer ou réduire ces risques.

Bien que fort peu de recherches aient été menées sur le risque spécifique que représente la traite des personnes, les témoignages anecdotiques concernant les risques rencontrés dans les enquêtes sur ces questions sont extrêmement nombreux.

Le "risque" est simplement défini comme étant la probabilité qu'un danger potentiel devienne réalité et les conséquences que cela entraînerait. Par conséquent, l'évaluation des risques en matière de traite des personnes correspond à une tentative de jauger à quel point il est probable qu'un danger se concrétise et quelles mesures devraient être prises pour le réduire ou l'éliminer totalement, et mettre la victime à l'écart. Il n'existe pas de formule générale pour l'évaluation des risques dans la traite des personnes. Chaque cas devra être envisagé en fonction de ce qui lui est propre, car chacun est unique et peut contenir des difficultés différentes de celles déjà rencontrées dans d'autres expériences.

Les informations susceptibles d'inciter à une évaluation des risques dans une affaire de traite des personnes peuvent parfois venir des interrogatoires des victimes, des organisations non gouvernementales, d'un client, du résultat de demandes de renseignements, de renseignements antérieurs ou d'informations provenant de la surveillance et autres techniques d'enquête spéciales. Quelle que soit la source de vos informations, il ne faut pas les ignorer. De plus, les risques peuvent être différents selon les stades de la traite des personnes et l'évaluation des risques doit donc être permanente.

Ne pas identifier ni traiter les risques comporte des conséquences, parmi lesquelles:

- Intimidation, menaces, agression ou mort des victimes, de membres de leurs familles ou d'amis (imputables aux trafiquants ou à leurs complices, avant, pendant et après l'identification du cas/de la victime);
- Mauvaise santé, tant physique que mentale;
- Exploitation ou continuation de l'exploitation;
- Condamnation à tort de la personne innocente, le coupable échappe aux poursuites;
- Réduction de la capacité des services de détection et de répression à réagir efficacement à la traite des personnes;
- Disparition de pièces et d'éléments de preuve pertinents.

Le mécanisme et les principes de l'évaluation continue des risques

Les principes de base du mécanisme de l'évaluation des risques sont les suivants:

- Les enquêteurs ont un devoir humanitaire clair, qui est de prendre soin des victimes des crimes de la traite des personnes.
- Conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et au Protocole relatif à la traite des personnes s'y rapportant, à un certain nombre d'autres instruments juridiques internationaux et, dans bien des cas, aux législations nationales et aux règles procédurales, les enquêteurs ont aussi le devoir légal de prendre soin des victimes des crimes de traite des personnes qui sont portées à leur attention. Une part cruciale de l'accomplissement de ce devoir consiste à réaliser une évaluation des risques que courent les victimes identifiées et autres victimes potentielles ou existantes.
- De pair avec les obligations légales et humanitaires imposées par la loi, une évaluation efficace des risques accroît vos chances de mener à bien les enquêtes et les poursuites dans les affaires de traite des personnes.
- L'évaluation des risques devrait être conduite dès que possible après qu'une victime de la traite a été signalée, puis cette évaluation devient un processus continu.
- Les risques ne peuvent être évalués qu'à partir de ce que vous savez ou de ce à quoi vous pouvez raisonnablement vous attendre.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 6 du Protocole relatif à la traite des personnes, chaque État Partie s'efforce d'assurer la sécurité physique des victimes de la traite des personnes pendant qu'elles se trouvent sur son territoire.

Le paragraphe 2 de l'article 8 du Protocole relatif à la traite des personnes souligne aussi la nécessité de l'évaluation des risques en stipulant que: "Lorsqu'un État Partie renvoie une victime de la traite des personnes dans un État Partie dont cette personne est ressortissante ou dans lequel elle avait le droit de résider à titre permanent au moment de son entrée sur le territoire de l'État Partie d'accueil, ce retour est assuré compte dûment tenu de la sécurité de la personne, ainsi que de l'état de toute procédure judiciaire liée au fait qu'elle est une victime de la traite, et il est de préférence volontaire".

La réalisation d'une évaluation des risques va dans le sens de la mise en œuvre de ces articles.

Les quatre questions clefs

Les quatre questions clefs que vous devez vous poser à l'occasion de toute procédure d'évaluation des risques dans une affaire de traite des personnes sont les suivantes:

- Qui/qu'est-ce qui court un risque?
- Quel est le risque?

- Quel est le niveau de risque?
- Que faire?

Ces questions clés seront traitées en détail ci-après.

	Auto-évaluation
<p>Quels sont les principes de l'évaluation continue des risques dans la traite des personnes?</p> <p>Quelles sont les quatre questions clés à prendre en considération lors d'une évaluation des risques dans la traite des personnes?</p>	

Qui/qu'est-ce qui court un risque?

Peuvent être concernés ici:

- Les victimes de la traite des personnes, identifiées ou non identifiées, qu'elles coopèrent totalement en tant que victimes témoins, partiellement ou pas du tout, avec les services de détection et de répression;
- La famille, les amis, les partenaires des victimes;
- Les témoins;
- Le personnel des services de détection et de répression, les procureurs ou autres agences, notamment les organisations non gouvernementales et les interprètes;
- L'intégrité de l'enquête.

	Discussion
<p>Des informations anonymes ont été reçues, selon lesquelles une usine de traitement de produits agricoles de votre secteur utilise une main-d'œuvre objet de la traite des personnes.</p> <p>Les premiers renseignements ne signalent aucun risque spécifique. Vous décidez de déployer des agents pour observer l'entreprise. Ces agents se voient rappeler les risques potentiels que représentent les enquêtes relatives à la traite des personnes et font rapport sur toute préoccupation qu'ils pourraient avoir.</p> <p>Des agents voient une voiture quitter l'usine. Le numéro de la plaque minéralogique est relevé et des vérifications sont faites. Un homme ayant eu un lien avec la voiture trois semaines plus tôt a déjà été condamné pour des voies de fait et est connu pour avoir fait usage d'armes contre des agents de police.</p> <p>Quels sont les risques potentiels qu'il faut prendre en considération dans la réponse à cette situation?</p> <p>Qui court des risques?</p>	

Quel est le risque?

La traite des personnes implique des risques divers et d'une très large portée. La nature coercitive et exploiteuse de la traite des personnes se manifeste par des risques sanitaires et autres qui lui sont associés. Une évaluation complète des risques est nécessaire, qui tiendra compte du comportement des trafiquants, de la mesure dans laquelle le comportement d'une victime justifie la crainte d'actes de vengeance, du niveau de sécurité du lieu où une victime vivrait dans son pays d'origine ainsi que du degré auquel les autorités d'un pays d'origine seraient aptes et disposées à sauvegarder la sécurité et l'intégrité physiques de la victime. Les services de détection et de répression seront les premiers responsables dans ce domaine et devraient mener les opérations.

La coopération des victimes avec des agents des services de répression comporte toujours un élément de risque pour elles et, éventuellement, pour leurs familles. Le point crucial est que les victimes devraient être tenues pleinement informées de l'ensemble des questions et des risques attachés à toute décision que l'enquêteur leur demande de prendre, pour qu'elles puissent le faire en parfaite connaissance de cause. Plus la coopération de la victime est grande, plus forte sera la probabilité des risques pour ces personnes, leur famille et autres victimes potentielles. Plus les risques seront grands, plus il vous sera difficile de les contrôler. Le niveau des risques varie d'une affaire à l'autre et est déterminé par de nombreux facteurs, notamment la forme de la traite, le profil des victimes, la nature du réseau criminel et les capacités des services de détection et de répression.

S'agissant du crime de traite des personnes, l'expression "risque" renvoie à:

- L'existence d'une menace contre la sécurité des personnes susmentionnées;
- L'intégrité de l'enquête via tout ce qui affecte:
 - Les pièces et la recevabilité des éléments de preuve (c'est-à-dire tout élément susceptible de confirmer ou démentir la commission de l'infraction);
 - L'application du droit pénal et de ses procédures dans le respect des règles d'éthique;
 - L'application des politiques et procédures organisationnelles dans le respect des règles d'éthique.

Les victimes peuvent voir leur santé physique et psychologique mise en jeu du fait des conditions de leur exploitation ou d'agressions directes visant à les contrôler. Le risque pour la santé peut se poursuivre longtemps après les interventions initiales des autorités judiciaires; cela en conséquence, par exemple, de maladies contractées pendant la traite ou des agressions directes de la part des trafiquants, visant à empêcher la coopération ou à contraindre la victime à leur revenir.

Les violences ou intimidations exercées sur les victimes témoins ont pour effet d'accroître la possibilité qu'elles ne coopéreront pas avec l'enquête ou retireront leur témoignage, ce qui risque clairement d'empêcher les enquêtes et les poursuites de progresser.

Renvoyer les victimes à leur lieu d'origine comporte les risques qu'elles seront stigmatisées et remises dans les mêmes circonstances qui les ont soumises à la traite des personnes, ou seront mises dans une situation où elles ne pourront bénéficier que d'un soutien très limité.

Tout cela a des conséquences pour leur santé et augmente les risques qu'elles soient reprises dans la traite.

La famille, les partenaires et amis des victimes risquent d'être menacés ou agressés par les trafiquants aux fins de contrôler les victimes, ou si ces personnes tentent de découvrir ce qui est arrivé à la victime, ou encore si elles sont vues en train de coopérer avec les autorités.

Les témoins dans les affaires de traite des personnes risquent d'avoir affaire au réseau criminel impliqué.

Les agents des services de police ou tout agent des services de détection et de répression participant à l'enquête dans une affaire de traite des personnes risquent d'être attaqués lors des visites ou des raids, d'être exposés à des risques sanitaires dans les environnements où se déroule l'exploitation ou à des manœuvres d'intimidation visant à bloquer l'enquête.

Les procureurs et les juges peuvent être vulnérables aux manœuvres d'intimidation, aux menaces et aux violences.

Les travailleurs des organisations non gouvernementales ou autres fournisseurs de services aux victimes soutenant le processus peuvent être exposés à ces violences et intimidations alors que les trafiquants s'efforcent de s'attaquer aux victimes; ils peuvent aussi être exposés à des maladies et à des stress prolongés du fait de leur travail avec des victimes traumatisées.

Les interprètes: si vous avez recours à des interprètes au stade des interrogatoires pendant l'enquête, il est important de réaliser qu'eux aussi pourraient courir des risques semblables.

Les praticiens de la justice pénale peuvent, dans certains cas, courir des risques du fait des activités de collègues d'autres juridictions, par exemple du fait de la divulgation d'informations relatives à une unité d'enquête ou à un individu participant à une enquête dans un autre pays.

Les enquêtes courent le risque de retraits de témoignage en conséquence de menaces à l'encontre des personnes ci-dessus, de tentatives directe de corruption de ces personnes, de faiblesses dans les systèmes de gestion de la justice pénale ou du non-respect de l'éthique dans l'application du droit et des politiques.

Quel est le niveau de risque?

Par nature, la traite des personnes est porteuse de risques considérables pour les victimes. Il est difficile de déterminer avec précision le niveau de ces risques, qui dépend de facteurs aussi divers que le type de traite, la personnalité des trafiquants et des victimes en cause, la culture des victimes et des trafiquants. Une méthode communément utilisée pour évaluer les niveaux de risque consiste à prendre en considération la gravité du risque et la probabilité qu'il se concrétise. La gravité et la probabilité sont indexées comme forte, moyenne ou faible. Chaque niveau reçoit une note (1 pour faible, 2 pour moyen et 3 pour fort). Le taux de risque global est calculé en multipliant la gravité par la probabilité.

Un tableau peut ainsi être établi (voir tableau 1).

Tableau 1. Matrice d'évaluation des risques

Gravité	3	Moyen	Fort	Fort
	2	Moyen	Moyen	Fort
	1	Faible	Moyen	Moyen
		1	2	3
		Probabilité		

Ainsi qu'on peut le constater sur la matrice, un risque de faible gravité et de faible probabilité sera noté comme un risque faible. Les risques moyens apparaissent lorsque la gravité et la probabilité sont toutes deux moyennes, ou lorsque l'un des aspects est fort et l'autre faible. Les risques élevés interviennent lorsque soit les deux aspects sont forts, soit l'un est fort et l'autre est moyen.

Questions pouvant aider à évaluer le niveau de risque

Voici quelques questions clefs pour l'évaluation du niveau de risque:

- *Quelqu'un est-il en danger immédiat?* Les personnes en danger peuvent être d'autres victimes ou des parents ou amis de la victime. Les circonstances dans lesquelles une victime présumée a été gravement agressée ou violée suggèrent à la fois de forts degrés de gravité et de probabilité de blessures physiques, de traumatismes psychologiques, etc. De même, des victimes présumées travaillant dans un processus industriel dangereux seraient aussi la marque de forte gravité et probabilité de blessures physiques.
- *Le nombre des victimes présumées est-il encore incertain?* Un nombre incertain de victimes pourrait augmenter les niveaux de risque globaux de toutes sortes de façons et au premier chef les risques pour les victimes présumées elles-mêmes. Le niveau exact de risque dépendra des réponses aux autres questions posées ici.
- *Les trafiquants ont-ils précédemment eu recours aux menaces ou à la violence?* Parmi les facteurs susceptibles d'affecter le taux de risque, il faut citer la nature de la violence (gravité) et sa fréquence (probabilité). S'il y a des éléments de preuve de violences ou de menaces antérieures, le niveau de risque est probablement plus élevé.
- *Que savent les trafiquants?* Les trafiquants connaissent-ils l'adresse où vit/travaille la victime, ou des numéros de téléphone, ou des détails de ce type sur sa famille? S'ils détiennent ce genre d'informations, la probabilité du risque s'en trouvera élevée.
- *Quels services de soutien, y compris la protection physique, sont-ils disponibles?* De bons services de soutien tels que ceux relatifs aux soins de santé, aux conseils et à un logement sûr peuvent réduire la probabilité de risques tels que les agressions à l'encontre de la victime témoin, le retrait des témoignages, etc. Ces services de soutien réduisent aussi la gravité du risque, par exemple en améliorant les chances de retrouver une bonne santé.
- *Quel est le réseau relationnel des victimes?* La victime est-elle mariée? A-t-elle des enfants? Un réseau relationnel peut aider une victime à se redresser (en réduisant la gravité du risque) ou fournir une protection informelle à la victime (en réduisant la probabilité du risque) et donc le taux de risque global. Dans d'autres cas, les présumés trafiquants peuvent être

en mesure d'intimider la famille ou le réseau relationnel, ce qui augmente à la fois la gravité du risque (par exemple en persuadant la victime témoin de ne pas témoigner) et la probabilité qu'il se concrétise.

- *Les trafiquants connaissent-ils (ou prétendent-ils connaître) les coordonnées des maisons-refuges pour les victimes de la traite des personnes, les adresses des membres de la famille, etc.? Si effectivement ils les connaissent, la probabilité du risque s'en trouvera accrue pour les victimes. L'affirmation des trafiquants, même mensongère, qu'ils connaissent ces éléments, influe sur le risque car il peut être difficile d'évaluer la probabilité qu'ils en ont vraiment connaissance, et la gravité du risque augmente car cela peut avoir pour effet d'intimider le témoin.*
- *Qui les trafiquants sont-ils en mesure d'attaquer? Semble-t-il qu'ils ont des complices sur place, dans des lieux qui leur permettraient d'attaquer la victime, sa famille ou ses amis, ce qui augmenterait la probabilité ou le risque de blessures physiques à une personne, ou le risque qu'un témoin soit empêché de témoigner.*
- *Quel est le niveau de "sécurité" de l'enquête? Les menaces contre la sécurité et l'intégrité de l'enquête peuvent prendre diverses formes. Les trafiquants qui ont des antécédents en matière de corruption de fonctionnaires augmenteront la gravité du risque d'échec total de l'enquête; l'argent dont disposent ces mêmes trafiquants augmentera la probabilité de la corruption. Parmi les autres questions touchant à la sécurité et à l'intégrité de l'enquête, on peut citer (par exemple) la faiblesse des systèmes de gestion des pièces à conviction, l'accès trop large aux ressources en matière de renseignements/informations, etc.*



Auto-évaluation

Quel est le "risque" dans le contexte de la traite des personnes?

Qui court probablement un risque dans la traite des personnes?

Comment la gravité du risque et sa probabilité sont-elles prises en compte pour déterminer le niveau de risque?

Que faire?

Les choix tactiques dont disposent les enquêteurs lorsqu'ils travaillent sur un cas de traite des personnes comportent chacun leurs propres risques et défis. Par exemple, les tactiques répressives peuvent permettre de porter secours à une victime mais en mettre d'autres en danger. Les approches proactives peuvent fournir des éléments de preuve solides mais mettre les personnels dans des situations dangereuses. Les méthodes déstabilisantes peuvent créer un environnement hostile au trafiquant mais rendent plus difficile le travail de rassemblement des éléments de preuve car les auteurs des infractions entrent dans une clandestinité plus poussée. Il peut ne pas être suffisant de mettre en œuvre l'une de ces démarches dans une affaire donnée. Une tactique (ou plus exactement un certain nombre de ces tactiques combinées les unes aux autres) a déjà montré son efficacité: il s'agit de la combinaison de ces trois démarches dans une opération.

Questions à poser pour décider d'une action

Au moment de décider d'une action, il y a des questions à poser, par exemple:

- Quel travail d'enquête aux fins de l'application des lois est-il approprié? Quels risques ce travail pourrait-il induire pour les victimes, etc., et pour toute organisation non gouvernementale, tout autre fournisseur de services aux victimes ou personnel des services de détection et de répression impliqués?
- Le risque couru par les victimes actuelles, en suspens ou potentielles, ou la famille, etc., est-il élevé au point de justifier une intervention immédiate?
- Si une action immédiate est nécessaire, quelles mesures peuvent-elles être prises pour empêcher les présumés trafiquants d'apprendre que les services de détection et de répression sont informés de leurs activités?
- Si une action immédiate n'est pas nécessaire, le niveau de risque peut-il être géré de façon sûre pendant que l'enquête proactive est lancée/menée/continué?
- S'il n'est pas possible d'effectuer une enquête proactive, le niveau de risque peut-il être géré de façon sûre pour lancer et mener à bien une stratégie déstabilisante?

Éliminer, accepter, réduire et éviter

Certaines aires de compétence permettent d'envisager un modèle particulier dans le traitement du risque:

Éliminer
Accepter
Réduire et/ou
Éviter

le risque. Si l'on pousse plus loin, la question est de savoir laquelle de ces approches convient au risque particulier identifié. Dans les affaires de traite des personnes, les exemples suivants illustrent l'usage de cette méthode.

Éliminer

Une victime est récupérée et les renseignements pris montrent que le trafiquant est connu depuis longtemps pour sa violence. Une demande de mise en détention préventive du trafiquant est déposée pour l'empêcher de s'attaquer à la victime. Si cette demande est satisfaite, la menace est éliminée.

Accepter

Une enquête montre que les victimes de la traite des personnes sont retenues dans une usine, dans des conditions dangereuses. Il faut agir pour les récupérer, mais cela pourrait alerter les trafiquants et leur permettre d'installer ailleurs les victimes et dissimuler toute trace supplémentaire d'éléments de preuve. La décision est prise d'entrer et de récupérer les victimes. Le risque que des éléments de preuve soient éliminés est accepté.

Réduire

Des informations reçues indiquent que des mineurs victimes de la traite souffrent d'une maladie contagieuse. Décision est prise de les récupérer, mais aussi de solliciter un avis médical et de fournir les équipements de protection sanitaire adéquats au personnel participant à l'opération de récupération. Le risque sanitaire a été réduit.

Éviter

Des personnes sont passées illégalement dans un pays voisin pour travailler dans des exploitations minières, dans des conditions très dangereuses. Une opération frontalière mettant en jeu plusieurs organes identifie les victimes potentielles, leur fournit des informations et des conseils et persuade les personnes effectivement objets de la traite de ne pas aller plus loin. Le risque pour leur santé et leur sécurité a été évité.

Ce modèle simplifie la méthode. Dans la pratique, chaque risque identifié demandera vraisemblablement de jouer sur les différentes approches. Il est important aussi de se souvenir que les risques et les réponses doivent constamment être réexaminés.

Évaluation du risque relatif au rapatriement/retour sur le lieu d'origine

Ce que dit le Protocole relatif à la traite des personnes à propos des autorisations de résidence et du rapatriement des victimes de la traite des personnes

Conformément à l'article 7 du Protocole relatif à la traite des personnes, chaque État Partie envisage d'adopter des mesures législatives ou d'autres mesures appropriées qui permettent aux victimes de la traite des personnes de rester sur leur territoire, à titre temporaire ou permanent, s'il y a lieu. Lorsqu'il applique cette disposition, chaque État Partie tient dûment compte des facteurs humanitaires et personnels.

Conformément à l'article 8 du Protocole relatif à la traite des personnes, s'agissant du retour des victimes dans leur pays d'origine, ce retour est assuré compte dûment tenu de la sécurité de la personne, ainsi que de l'état de toute procédure judiciaire. Le retour est de préférence volontaire.

Évaluation du risque dans d'autres juridictions

Il est fréquent que la justice pénale doive évaluer le risque hors de sa propre zone de compétence pour, par exemple, prendre des dispositions en vue du retour d'une victime, identifier les services de soutien les plus appropriés pour cette personne et évaluer le risque pour la famille et les amis dans le pays de retour.

C'est essentiellement le même processus que celui dépeint ci-dessus qu'il conviendra de suivre. Les défis à relever ne manquent pourtant pas. Entre autres:

- Pas de langue commune;
- Questions juridiques concernant la coopération entre des juridictions différentes;
- Difficulté d'évaluation de la qualité de toute réponse "locale" dans une autre juridiction;
- Dans certains cas, la nécessité d'agir vite pour réduire le risque.

Le conseil d'ordre général à donner aux praticiens de la justice pénale est qu'ils devraient travailler avec les structures existantes qui facilitent la coopération entre les aires de compétence. Même lorsqu'une prise de renseignements est urgente, ces structures peuvent être en mesure de donner des indications sur les interlocuteurs à solliciter et les personnes et organisations dignes de confiance. Lorsque vous avez affaire à des bureaux de liaison, insistez sur le fait que vous avez besoin d'un retour d'information aussi rapide et sécurisé que possible.

Si aucun mécanisme de liaison n'a été préalablement établi, d'autres organisations nationales ou internationales ou des individus pourraient être susceptibles d'apporter leurs conseils.

Songez à poser des questions générales sur les conditions avant de poser des questions précises sur les individus.

Conservez une maîtrise rigoureuse des informations sur les individus et ne les partagez qu'avec des personnes ou des organisations dont vous êtes certain qu'elles en feront un usage responsable.

Nombre de questions relatives au rapatriement tournent autour du niveau de soutien et de protection reçu par la victime dans le pays de destination et si/quant elle retourne dans son pays d'origine. En règle générale, plus le soutien est important, moins la personne sera susceptible de redevenir une victime dans l'avenir, et moins graves seront les conséquences pour sa santé. Lorsque vous évaluez le niveau de risque pour une victime lors de son rapatriement, il est important de prendre en compte les éléments suivants:

- La victime retournée peut encore souffrir de problèmes médicaux et psychologiques du fait de ce qu'elle a vécu en situation de traite.
- Ses trafiquants continuent de rechercher une occasion de vengeance.
- Les conditions de vie de la victime peuvent être inchangées à son retour, et elle reste donc exposée aux mêmes facteurs qui l'ont irrémédiablement poussée vers son calvaire.
- Elle peut être confrontée à la stigmatisation et au rejet des membres de sa famille et de sa communauté, etc., ce qui pourrait déboucher sur une absence d'alternatives et même à une exposition plus grande encore au risque de la traite.

Ces questions, parmi d'autres, appellent une évaluation spécifique des risques avant le démarrage des opérations de rapatriement. L'évaluation des risques dans ces situations peut nécessiter la recherche de faits matériels dans les domaines suivants:

- Quels sont les services sociaux de soutien disponibles dans le pays de retour pour aider les victimes dans leur rétablissement?

- Quel niveau de protection physique le gouvernement du pays d'accueil pourrait-il fournir à la victime contre les trafiquants et ses complices?
- Des facteurs sociaux, culturels ou religieux pourraient-ils rendre le rapatriement dangereux, c'est-à-dire: la victime est-elle renvoyée dans une famille qui l'a initialement vendue, ou la nature de l'exploitation (c'est-à-dire l'exploitation sexuelle) met-elle la victime en danger du fait de ses appartenances religieuses si elle est rapatriée en tant que victime de la traite?
- Sur quelle organisation non gouvernementale ou autre fournisseur de services aux victimes peut-on compter dans le pays de destination et/ou le pays d'origine, qui pourrait soit soutenir le retour de la victime, soit lui permettre de retarder son retour, ou d'y renoncer tout à fait?
- N'y a-t-il pas un danger à autoriser la victime à revenir chez elle, ou bien pourrait-elle être agressée et/ou reprise dans le mécanisme de la traite?
- S'il y a du danger, comment pouvez-vous réduire ou éliminer le risque? Si la victime est hors de son pays d'origine, est-il possible de lui accorder un statut de résidence temporaire? Quels sont les soutiens et les aides disponibles?

Dans tous les cas où l'on cherche à minimiser le risque pour les victimes de la traite des personnes, rien ne peut remplacer la planification. La planification vous permet d'évaluer ce dont vous pouvez disposer, par quels processus vous pourriez devoir passer, et d'analyser à quels individus et à quelles organisations vous pouvez faire confiance. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de planifier trop en avance, en raison de certaines situations qui peuvent ne pas être prévisibles, cela reste une étape souhaitable dans l'évaluation des risques. Dans la gestion d'une affaire, les circonstances peuvent vous contraindre à prendre contact pour la première fois avec des personnes et des organisations qui se trouvent hors de votre juridiction, mais ce n'est pas souhaitable, car les contacts peuvent aussi nécessiter d'avoir été planifiés à l'avance.

Si vous avez la responsabilité de la planification au niveau stratégique, songez à établir des contacts avec d'autres organismes et fournisseurs de services aux victimes, notamment des organisations non gouvernementales agissant en dehors de votre juridiction, pour savoir si elles peuvent vous aider sur des questions telles que la fourniture d'un logement dès maintenant, ou si elles seraient disposées à entreprendre une planification à cette fin dans l'avenir.

Chaque personne soumise à la traite se trouve dans une situation différente. Trouvez de quelle sorte de soutien exactement la personne qui effectue son retour peut avoir besoin. Les informations nécessaires peuvent être obtenues grâce à une planification soignée, avant le retour, sous réserve de prendre les éléments suivants en considération:

- Coordination avec les organisations de soutien aux victimes de votre secteur pour déterminer les besoins et les souhaits de la victime, et comment vous pourriez y contribuer. Si la victime souhaite le retour, effectuez des vérifications et réalisez une analyse des risques de la situation, aidez-la à trouver des soutiens avant son retour, et apportez votre aide à la prise des dispositions pour ce retour tant qu'elle se trouve encore dans le pays de destination.

- Situation et pertinence de la famille ou des plus proches parents auprès desquels la personne qui effectue son retour reviendra dans l'État d'origine, eu égard à leur capacité à prendre soin de la victime rentrée chez elle et à la soutenir.
- Si votre rôle est tactique, tirez au clair ce que sont les mesures que peut prendre le fournisseur de services aux victimes, notamment les organisations non gouvernementales, en matière de réception, soutien et sécurité du retour des victimes de la traite. S'il n'y a aucune disponibilité, songez à contacter les décideurs du niveau stratégique et à attirer leur attention sur cette situation.
- Prenez connaissance de la politique de votre pays en matière de rapatriement des victimes de la traite des personnes. Votre pays offre-t-il une période de réflexion aux victimes de la traite des personnes? Cela s'applique-t-il à la victime dont vous vous occupez? Si oui, quels processus devez-vous suivre et qui devez-vous contacter pour prendre les dispositions nécessaires?
- Vous pourriez être amené à prendre des renseignements au lieu d'origine des victimes pour trouver quels risques elles rencontreront probablement si elles effectuent leur retour. Cela pourra induire des contacts avec les organisations locales pour obtenir les informations dont vous avez besoin.
- Soyez prudent dans vos contacts: il se peut que vous ne connaissiez pas les personnes à qui vous parlez, et elles peuvent ne pas être fiables.
- Lorsque vous devez prendre des renseignements au niveau international en vue de la sécurité d'un retour et d'un rapatriement, prenez toujours contact au préalable avec l'organisme qui s'occupe de ces demandes de renseignements dans votre propre pays et échangez avec lui. Cet organisme traite avec des organismes homologues dans les autres pays et pourrait être en mesure de vous donner les coordonnées d'organisations ou de personnes fiables à contacter. Soulignez que vous avez besoin de réponses à vos questions de la manière la plus rapide et sûre possible.
- S'il s'agit d'une demande de renseignements dans votre propre pays, établissez le contact souhaité. Les personnes que vous recherchez sont celles qui sont à la fois fiables et susceptibles d'avoir accès aux informations que vous cherchez. Parlez à d'autres personnes qui ont éventuellement fait des recherches semblables dans le passé pour vous assurer de la qualité du travail accompli alors.
- Ne vous tournez pas uniquement vers les services de détection et de répression: les organisations non gouvernementales et d'autres fournisseurs de services aux victimes peuvent disposer de personnels de terrain fiables, qui vous fourniront les informations dont vous avez besoin. Si nécessaire, assurez-vous de l'existence d'une convention de partage des informations avec l'autre agence.
- Songez à prendre des renseignements d'ordre général sur les conditions locales avant de commencer à poser des questions spécifiques sur les individus. Les réponses aux questions générales pourraient vous permettre d'évaluer si vous pouvez passer de manière suffisamment sûre aux questions sur les victimes et les trafiquants.
- La planification devrait comporter une évaluation, par le renseignement, des facteurs sociaux, culturels et religieux applicables aux victimes et susceptibles d'être rencontrés dans votre secteur de responsabilité. Il est toujours possible que vous rencontriez des

victimes ayant un passé auquel vous n'aviez pas pensé, mais ce type de planification sera vraisemblablement utile dans de nombreux cas.

- Exercez un contrôle rigoureux sur les informations relatives à la victime. Elles doivent être conservées sous haute sécurité, n'être accessibles que de façon limitée et ne pas être partagées, à moins que vous ne fassiez confiance à l'individu ou à l'organisme avec lequel vous les partagez pour qu'ils en usent de manière responsable.

Affaires dans lesquelles l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a participé à un rapatriement

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a une expérience considérable et a géré un grand nombre de programmes de rapatriement et de réinstallation de migrants, y compris de victimes de la traite des personnes. Lorsque vous planifierez un rapatriement ou évalueriez le risque que représente la situation avant le rapatriement, vous aurez tout intérêt à établir un contact avec la mission locale de cette organisation dans votre pays.



Exemple de cas

Angelica a été recrutée par sa cousine, qui vit en Asie orientale. On lui a demandé de venir travailler comme gardienne d'enfants pour sa cousine. Elle savait que cette dernière était la compagne d'un membre d'un groupe criminel organisé et qu'elle travaillait comme intermédiaire dans le recrutement de femmes latino-américaines pour l'industrie du sexe. Après son arrivée, on lui a dit qu'elle avait une grosse dette d'argent qui, pour des raisons inexplicables, avait fortement augmenté. On lui a expliqué que, si elle n'acceptait pas, ses deux enfants en pâtiraient. Elle a été contrainte de travailler dans un certain nombre d'établissements faisant le commerce du sexe, comme stripteaseuse et comme prostituée.

Elle s'est enfuie quelques mois plus tard jusqu'à un poste de police. La police a appelé l'ambassade de son pays. Angelica a expliqué que son passeport, son billet et ses vêtements étaient à l'appartement où elle logeait et elle a demandé l'assistance de la police pour les récupérer. La police a identifié l'appartement, connu pour être contrôlé par un groupe criminel organisé, et a hésité à y aller sans de plus amples éléments de preuve, mais a fini par accepter d'intervenir avec Angelica et des fonctionnaires de l'ambassade. La police a réussi à récupérer le billet, le passeport et les vêtements d'Angelica.

Angelica est partie se cacher dans un refuge pour attendre son vol de retour chez elle. Alors qu'elle se trouvait au refuge, elle est tombée malade et a dû être hospitalisée. L'hôpital a accepté de la placer dans un quartier isolé, de n'y admettre que les personnels de la police, de l'ambassade et du refuge et de ne pas divulguer d'informations sur ses coordonnées. Des membres du groupe criminel organisé sont venus à l'hôpital mais n'ont pas réussi à la localiser. Peu après, elle a été rapatriée.

Human Trafficking for Sexual Exploitation in Japan, OIT, Genève 2004



Auto-évaluation

Dans le cas de victimes de la traite des personnes:

Quels sont les risques?

Quels facteurs pourraient déterminer le niveau de risque?

Quelles actions pourriez-vous envisager pour répondre aux risques?

Résumé

- La traite des personnes comporte un certain nombre de risques différents de ceux que l'on rencontre dans les investigations d'ordre général et qui sont parfois exclusifs à ce type d'infractions.
- Les enquêteurs ont un devoir humanitaire clair, qui est de prendre soin des victimes pour les protéger de la traite des personnes. Ce devoir de protection figure dans un certain nombre d'instruments juridiques internationaux, notamment la Convention contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes.
- Les victimes sont plus ou moins exposées aux risques en fonction de leur niveau de coopération.
- En matière de traite des personnes, l'évaluation des risques ne devrait pas se limiter aux risques concernant les victimes. D'autres personnes/éléments courent aussi des risques potentiels:
 - Les parents et amis des victimes de la traite des personnes;
 - D'autres membres du public;
 - Les membres des services de détection et de répression et autres professionnels enquêtant sur la traite et travaillant avec les victimes;
 - L'enquête sur la traite.
- Les questions clés à prendre en considération dans tout processus d'évaluation des risques relatif à la traite des personnes sont:
 - Quel est le risque?
 - Qui court un risque?
 - Quel est le niveau de risque?
 - Que faire?



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)
Tél.: (+43.1) 26060-0, Fax: (+43.1) 26060-5866, www.unodc.org